



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

1^{er} avril 2022

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 23

OBJET

**Ajustement des
abonnements du marché
alimentaire « les fils de
Madame Géraud »**

Pour : 19

Contre : 4

Abstention : 0

Transmise en sous-
préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUÉDET, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Marie-Solange GRILLOT, Stéphanie MARTINS VIANA, Rodolphe WELSCH, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Fleurine BOCQUILLON
Julien CAYZAC
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOME
Laure CHENU

Donne pouvoir à :

Françoise BOUSSAT
Ariel SHEPS
Marie-Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphane LE PECULIER

Était (ent) absent (es) :

Sylvain PASTORELLO, Laurent PERTHUIS, Ghislaine LESAGE, Léa PHALIPOUX

DELIBERATION

**AJUSTEMENT DES ABONNEMENTS DU MARCHÉ ALIMENTAIRE « LES
FILS DE MADAME GÉRAUD »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l’ajustement des abonnements du marché alimentaire,

CONSIDÉRANT l’avis de la Commission des finances en date du 6 avril 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

- **ADOpte** la nouvelle grille de tarifs ci-annexée,
- **DIT** que cette grille sera appliquée du 1^{ER} avril 2022 au 31 mars 2023,
- **PRECISE** qu’une analyse des résultats attendus seront engagés au plus tard au 1^{er} trimestre 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme



Le Maire.
Mariannick MORVAN

ANNEXES

Ville de LA FERTÉ-ALAIS

EXPLOITATION DES DROITS DE PLACE

NOMENCLATURE DES TARIFS ET REDEVANCES

APPLICABLE AU 1^{er} Avril 2022

TARIFS (H.T.)

	en vigueur	Proposition 2022
Droits de place (pour une profondeur maximale de 1m70)		
- <u>Places couvertes de 2 mètres de façade</u>		
. la première	5,43 €	5,46 €
. la deuxième	5,85 €	5,89 €
. la troisième	6,28 €	6,32 €
. la quatrième et les suivantes	6,73 €	6,77 €
- <u>Places découvertes</u>		
. le mètre linéaire... prof 1,7m	1,57 €	1,58 €
- <u>Supplément par place formant encoignure</u>		
. par mètre linéaire de façade marchande	1,57 €	1,58 €
- <u>Commerçants non abonnés</u>		
. supplément, par mètre linéaire de façade marchande	0,59 €	0,60 €
Redevances		
- <u>Nettoyage</u> (pour une profondeur maximale de 1m70) : fourniture de sacs		
. supplément par mètre de façade	0,21 €	0,22 €
. sacs supplémentaires à l'unité	0,65 €	0,66 €
- <u>Animation</u>		
. par commerçant et par séance	2,08 €	2,10 €

VILLE de LA FERTE-ALAIS

EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT

CLAUSE D'ACTUALISATION TARIFAIRE

(article 24.1 du contrat)

1 - VALEUR DU COEFFICIENT K

(code SHO-ENS) et par l'INSEE (identifiant n°01567407).

valeur de départ (connue au 1^{er} septembre 2017)

S_0 (base 2008) = 115,0 Valeur 1^{er} trimestre 2017 - lemoniteur.fr - dml le 16/06/2017

valeur à l'actualisation tarifaire

S_n (base 2017) = 106,2 Valeur connu 01/07/2021 - lemoniteur.fr - dml 18/06/2021

S_n (base 2008) = 122,6 selon coefficient de raccordement de 1,1540

soit $K = \frac{122,6}{115,0} = 1,0657$

S_n (base 2017) = 106,8 Valeur 3 106,8 trimestre 2021 - lemoniteur.fr - dml le 11/01/2022

S_n (base 2008) = 123,2 selon coefficient de raccordement de 1,1540

soit $K = \frac{123,2}{115,0} = 1,0713$

2 - VARIATIONS INDICIELLES

		calculé	voté
2021	k au 01/07/2021.....	1,0657	1,0657
2022	k au 18 mars 2022	1,0713	

soit variation indicielle à voter : 0,53%